

# Règlement QUESTIONS POUR UN SENIORS

## RÈGLEMENT 2023

### Article 1 – Principes et objectifs de la consultation

La société **QUINZE MAI**, Société par actions simplifiée au capital de 3 070 884, 00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 302 382 858, dont le siège est situé 1 rue Augustine Variot - 92240 MALAKOFF (ci-après « QUINZE MAI » ou « l'Organisateur »), organise le quiz QUESTIONS POUR UN SENIOR dont les 10 premiers remporteront les lots mentionnés ci-dessous.

### Article 2 – Conditions et modalités d'inscription

#### 2.1 Conditions de participation au Concours :

Les participants, sont exclusivement des visiteurs du Salon. Est considérée comme visiteur, toute personne majeure s'étant enregistrée sur le site internet du Salon ou en présentiel, directement sur le Salon, en possession d'un badge Salon des Seniors nominatif (à son nom).

Le Concours est sans obligation d'achat et est ouvert à 80 participants par jour (dans la limite des télécommandes disponibles) remplissant les conditions suivantes :

- Adhérer au présent Règlement – participer à QUESTIONS POUR UN SENIOR vaut pour acceptation de ce règlement) ;
- Répondre à l'intégralité des questions dans le temps imparti
- Être présent sur le Salon des Seniors aux jours et horaires du jeu QUESTIONS POUR UN SENIOR
- Être en mesure de participer sans contrepartie financière (cachet, défrayement, etc.) ;
- Appartenir à l'une des catégories citées dans l'article 2.2 du présent règlement ; Règlement QUESTIONS POUR UN SENIOR / QUINZE MAI

#### 2.2 Modalités de participation :

Les participants, sont exclusivement des visiteurs du Salon. Est considérée comme visiteur, toute personne majeure s'étant enregistrée sur le site internet du Salon ou en présentiel, directement sur le Salon, en possession d'un badge Salon des Seniors nominatif (à son nom).

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée. Les 80 premiers (dans la limite des télécommandes disponibles) auront la possibilité de jouer.

### **Article 3 – Calendrier du jeu concours**

A raison de 4 sessions de 45 minutes, l'édition 2023 du jeu QUESTIONS POUR UN SENIORS aura lieu exclusivement du 22 au 25 mars 2023 dans le cadre du Salon des Senior aux créneaux précisés sur le programme.

- Date limite de participation : 25 mars 2023, 19h (GMT+1)
- Date limite pour se manifester en cas de gain 25 mars 2023 19h (GMT+1) •
- Annonce des vainqueurs : chaque jour à l'issue du jeu
- Répartition des cadeaux par ordre – Chaque jours, les 3 premiers remportent des lots selon leur classement. Pour le détail des lots par classement, voir l'annexe 1.

### **Article 4 – Désignation des vainqueurs**

Chaque jour 3 vainqueurs seront désignés. Pour être considéré comme vainqueur il faut :

- Être présent
- Avoir répondu à l'intégralité des questions/ jeux
- Avoir répondu correctement et dans le temps imparti à un maximum de questions
- Être en mesure de présenter la télécommande correspondant au classement

L'Organisateur et le présentateur (Plaisirs d'Antan) s'engage à prévenir tous les vainqueurs à l'issue du jeu (dans un créneau d'une heure maximum après le début du jeu). Une partie des lots sera remise en mains propres et une partie devra être retirée sur le stand de l'exposant ou sera envoyé par email.

### **Article 5 – Récompenses**

Les vainqueurs pourront communiquer sur leur présence au Salon des Seniors 2023 en utilisant le logo et les visuels du Salon des Seniors 2023

Il appartient aux participants de s'assurer que leurs droits de propriété intellectuelle ont été préservés. QUINZE MAI décline toute responsabilité quant aux utilisations commerciales ou non qui pourraient être faites des prestations présentées dans le cadre de ce Concours et ce en fraude avec les droits des participants.

### **Article 6 – Autorisations Règlement**

Les participants autorisent expressément, à titre gracieux, QUINZE MAI et/ou tout tiers désigné par l'Organisateur :

- A réaliser pendant le Salon, s'il le souhaite, des photos et/ou des films représentant son club et ou association
- A utiliser librement ces images sur tous supports, notamment Internet, notamment publicitaires, en France comme à l'étranger et sans limitation de durée

## **Article 7 – Responsabilités**

**QUINZE MAI** se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler le concours quel qu'en soit le motif. QUINZE MAI est tenu d'en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée. Toute interruption du présent concours ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant.

Le Dépôt Légal Le règlement complet est disponible sur le site internet de la manifestation ([www.salondesseniors.com](http://www.salondesseniors.com)). Le règlement peut également être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : QUINZE MAI – Adeline Serres - 1 rue Augustine Variot – 92240 MALAKOFF.

Article 11 – Litiges La participation au présent concours implique nécessairement de la part de chaque participant l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement. En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement, l'Organisateur recherchera une solution Règlement QUESTIONS POUR UN SENIOR / QUINZE MAI amiable avec les participants. A défaut toute contestation est à la compétence des tribunaux de Nanterre - France.

FIN DU DOCUMENT